



## Vente voiture d'occasion à un particulier

Par **Emeline\_88**, le **22/09/2009** à **21:09**

Bonjour,

Nous avons vendu une voiture d'occasion à un particulier. Nous avons passé le contrôle technique où il y figuraient des défauts avec et sans l'obligation d'une contre visite (parmi eux la canalisation d'échappement "détérioration importante"). Nous nous sommes rendu au garage en leur demandant de corriger tous ces défauts. Quand on a récupéré la voiture on a pas vu que seule la canalisation d'échappement (défaut sans l'obligation d'une contre visite) n'avait pas été faite (ils nous ont ensuite expliqué, quand on a recherché des explications après la vente qu'ils ne l'avaient pas estimé nécessaire car il était seulement rouillé et que s'il y avait eu des trous ils l'auraient fait) et on a dit à l'acheteur que tout avait été réparé, car on le pensait. On lui a fourni le contrôle technique ainsi que la facture des réparations où effectivement il ne figurait pas la canalisation d'échappement. Il nous accuse désormais de vices cachés pour ne pas lui avoir dit que ce n'était pas changé et il prétend qu'il y a désormais des trous dans la canalisation d'échappement. Il s'en est rendu compte car deux ou trois jours après la vente, il a entendu un bruit, alors qu'il avait démarré la voiture avant de l'acheter (mais il ne l'a pas essayé alors qu'on lui a proposé). Est-il dans ses droits ?  
Merci beaucoup de votre réponse